



# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré

Révision: 2019-10-20

Version: 03.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré  
*Cif est une marque commerciale enregistrée et est utilisée sous licence d' Unilever.*

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P303 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel

AISE-P304 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

AISE-P314 - Désinfectant de surface. Procédé manuel

AISE-P315 - Désinfectant de surface. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey France SAS

201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,

Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52

E-mail: commandes.directparis@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 (H315)

Eye Dam. 1 (H318)

Aquatic Acute 1 (H400)

Aquatic Chronic 2 (H411)

Metal Corrosion 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium (Benzalkonium Chloride), alcool alkyl éthoxylé (Trideceth-8).

#### Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré****2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Inhalation:**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion:**

Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec la peau:**

Provoque des irritations.

**Contact avec les yeux:**

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Diluer avec une grande quantité d'eau. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

**Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

**Procédures de surveillance recommandées, si disponible:**

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

DNEL exposition cutanée - Travailleur

DNEL exposition cutanée - Consommateur

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

**Exposition de l'environnement**

Exposition de l'environnement - PNEC

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

**8.2 Contrôles de l'exposition**

*L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.*

*Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.*

*Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.*

*Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :*

*Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux*

**Contrôles d'ingénierie appropriés:**

Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:**

Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166).

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

**Protection du corps:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré**

<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôles de l'exposition de l'environnement:</b>	Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

**Concentration maximale recommandée (%):** 2

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation. Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.
<b>Contrôles organisationnels appropriés:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des mains:</b>	Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
<b>Protection du corps:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

<b>État physique:</b> Liquide	<b>Méthode / remarque</b>
<b>Couleur:</b> Limpide, Pourpre	
<b>Odeur:</b> Produit caractéristique	
<b>Seuil olfactif:</b> Non applicable	
<b>pH</b> ≈ 11 (pur)	ISO 4316
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance
Données de la substance, point d'ébullition	

<b>Inflammabilité (liquide):</b> Non inflammable.	<b>Méthode / remarque</b>
<b>Point d'éclair (°C):</b> Non applicable.	
<b>Supporte la combustion:</b> Non applicable. ( Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2 )	
<b>Vitesse d'évaporation:</b> Not relevant for classification of this product.	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> Non applicable aux liquides	
<b>Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance
Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:	

<b>Pression de vapeur:</b> Non déterminé	<b>Méthode / remarque</b>
	Voir les données sur la substance
Données de la substance, pression de vapeur	

<b>Densité de vapeur:</b> Non déterminé	<b>Méthode / remarque</b>
<b>Densité relative:</b> ≈ 1.05 (20 °C)	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Solubilité dans/miscibilité avec Eau:</b> Complètement miscible	OECD 109 (EU A.3)
Données de la substance, solubilité dans l'eau	

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

<b>Température d'auto-inflammabilité:</b> 999	<b>Méthode / remarque</b>
<b>Température de décomposition:</b> Non applicable.	
<b>Viscosité:</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Propriétés explosives:</b> Non-explosif.	
<b>Propriétés comburantes:</b> Non comburant.	

**9.2 Autres informations**

<b>Tension superficielle (N/m):</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Corrosion vis à vis des métaux:</b> Corrosif(ve)	Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 37

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Réagit avec les acides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

#### ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

ATE - Voie cutanée (mg/kg): >2000

#### Irritation de la peau et corrosivité

Résultats: Skin irritant 2

Espèces: Non applicable

Méthode: Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par voie cutanée

Toxicité d'inhalation aiguë

#### Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Irritation oculaire et corrosivité

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

#### Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Sensibilisation par inhalation

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

#### Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

toxicité dermale subchronique

toxicité par inhalation subchronique

Toxicité chronique

**Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré**

STOT-exposition unique

STOT-exposition répétée

**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aquatique à court terme**

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

**Toxicité aquatique à long terme**

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

**Toxicité terrestre**

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

**Biodégradation**

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Facilement biodégradable - conditions anaérobies et marines, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Facteur de bioconcentration (FBC)

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

## Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

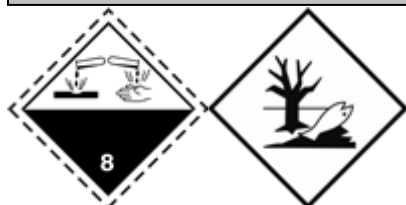
20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

**Emballages vides****Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU:** 3267**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. ( citrate de trisodium , chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium )

Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. ( trisodium citrate , alkyldimethylbenzylammoniumchloride )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8

**14.4 Groupe d'emballage:** III**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Dangereux pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

**Autres informations applicables:****ADR**

Code de classification: C7

Code de restriction en tunnels: E

Numéro d'identification du danger: 80

**IMO/IMDG**

No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
- Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

UFI: R7U6-X0TC-R008-V8Y8

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de surface non ioniques  
désinfectants

5 - 15 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Concentré****Installations classées:**

Rubrique(s):

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations***Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.***Code SDS:** MSDS8008**Version:** 03.0**Révision:** 2019-10-20**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 2, 3, 8, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DL50 - dose létale, 50%
- CL50 - concentration létale, 50%
- CE50 - concentration efficace, 50%
- DSEO - Dose sans effet observé
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**